

## LE HUITIEME COMMANDEMENT

### (EXODE 20.15)

Sylvain Romerowski

*Tu ne commettras pas de vol.*

« Je n'ai ni tué ni volé. » Combien souvent nous entendons ce genre de réponse lorsque nous essayons de dire l'Évangile à un incroyant et que nous parlons du pardon des péchés. Mais sommes-nous si différents de ces gens qui mettent en avant leur bonne moralité en disant : « Je n'ai ni tué ni volé » ? Avouons-le : devant cette huitième parole du Décalogue, *tu ne commettras pas de vol*, nous avons, à prime abord, le sentiment de n'être pas concernés. Nous n'avons pas commis de hold up. Nous n'avons pas trempé dans une affaire de fausses factures. Nous n'avons pas volé de pommes chez le marchand (sauf peut-être lorsque nous étions enfants). Mais il y a des manières bien plus subtiles de voler, c'est-à-dire de s'approprier ce qui n'est pas à soi.

Il y a bien longtemps, une dame, revenant de chez le boucher, racontait à sa famille qu'elle venait de s'apercevoir qu'en lui rendant la monnaie, on lui avait donné 50 FF de trop, somme importante à l'époque. Et disait-elle, je ne peux pas aller rapporter ce billet, parce que la pauvre petite employée qui s'est trompée se ferait gronder par le patron. Je me demande si cette brave dame aurait pensé à la pauvre petite employée si l'erreur avait été commise en sens inverse...

Alors que j'étais en vacances avec mon oncle et ma tante, ceux-ci m'ont emmené au cinéma avec ma cousine. La place de cinéma coûtait moitié prix pour les enfants jusqu'à douze ans. J'avais alors 13 ans. Ma tante a demandé deux places adulte et deux enfants. Comme j'étais déjà chrétien, je me suis écrié : « Mais j'ai treize ans ! ». Après cela, j'ai eu mon oncle et ma tante sur le dos. Il aurait fallu que je les laisse tricher.

Vers la même époque, des personnes sont allées faire des courses dans un supermarché. Là l'une d'elle a vu un aspirateur en promotion à 300 FF. De passage à la caisse, elle s'aperçoit que la caissière lui a compté 30 FF. Elle s'apprêtait à signaler l'erreur à la caissière. C'est là que sa belle-sœur lui donne un coup de pied pour la faire taire. Et les deux femmes ont quitté le magasin là-dessus.

Dans les trois exemples que je viens de donner, il y a une forme de vol.

Il est pratique courante de nos jours de s'arranger avec un artisan pour éviter de payer la TVA. Certains artisans le proposent même parfois. Il m'est même arrivé une fois d'être au bénéfice d'une telle combine et de ne m'en rendre compte qu'une fois l'opération terminée.

Il fut un temps où il était relativement facile de se faire mettre en congé maladie pour prendre des vacances aux frais de la Sécurité sociale. Cela est moins facile aujourd'hui, mais certains le font encore. Ou bien on se fait prescrire une cure pour prendre des vacances.

Malheureusement, les œuvres chrétiennes ne sont pas exemptes de fautes à l'égard du huitième commandement. J'en connais une qui a congédié une secrétaire pour éviter les inconvénients qu'il y a à avoir une employée qui attend un bébé et qui va prendre un congé maternité. J'ai entendu parler d'une autre dont une employée avait contracté de sérieux

problèmes de dos dans le cadre de son travail et qui l'a licenciée pour se soustraire à l'obligation légale de lui donner un travail tenant compte de son handicap.

Il n'est pas possible aux salariés de tricher sur leur déclaration de revenus, mais parmi les indépendants, ceux qui ont une profession libérale ou autre, certains ne s'en privent pas. D'un autre côté, l'État lui-même peut se faire voleur s'il calcule l'impôt en partant du principe que certaines catégories professionnelles déclarent moins que ce qu'elles gagnent. L'État encourage alors la malhonnêteté. De plus, le gaspillage des finances publiques constitue aussi une forme de vol des citoyens de la part de l'État. Jésus a payé l'impôt. Il a déclaré à ce propos : « Rendez à César ce qui est à César ». Or le pouvoir romain n'utilisait pas toujours ses ressources à bon escient.

On peut se demander si certaines grèves ne sont pas une forme de vol par les sommes énormes qu'elles coûtent à l'économie d'un pays. Je ne suis pas opposé par principe à la grève. Dans la mesure où c'est légal, l'Écriture ne l'interdit pas. Mais les conséquences qu'engendrent certaines grèves font se poser bien des questions. Certaines grèves mettent en danger la survie d'une entreprise. Et il arrive que des grèves fassent couler des entreprises. On peut aussi penser aux manifestations qui ont mis à mal bien des commerces dans notre pays il n'y a pas si longtemps. En outre, les motivations des grévistes peuvent être parfois contestables. Certaines revendications sont justifiées. Mais lorsque certaines catégories professionnelles revendiquent une augmentation de salaire alors qu'elles ne sont pas si mal payées que cela, ou revendiquent le maintien de privilèges auxquels la plupart des citoyens n'ont pas droit et qui coûtent une fortune au trésor public, on peut se demander si certaines grèves ne s'apparentent pas à du vol.

D'un autre côté, on voit dans l'Écriture que Dieu demande aux employeurs de rémunérer leurs employés de manière juste et décente. Lévitique 19.13. On retrouve le même souci dans le NT : Jc 5.4. Y compris pour les employés des Églises : 1 Tm 5.17. Donc cela s'applique aussi aux Églises et à la manière dont elle rémunèrent leur pasteur. Le prophète Malachie reprochait aux Israélites de son temps de voler Dieu : Malachie 3.8. Les dîmes et offrandes étaient données aux prêtres et aux lévites pour leur subsistance. Et comme les Israélites ne donnaient pas ce qui était prescrit par la Loi de Dieu, les prêtres n'accomplissaient plus leur service au Temple, ou le faisaient de manière négligente. Alors lorsque je parle de la manière dont les Églises rémunèrent leur pasteur, ou leurs employés, c'est de chacun de nous que je parle : l'Église n'a de ressources que celles qui proviennent des dons de ses membres. On doit aussi mentionner ici les conditions précaires dans lesquelles on laisse vivre certains missionnaires. Nous avons aussi une responsabilité à l'égard des œuvres et des missionnaires.

J'ai parlé de la responsabilité des Églises vis-à-vis des pasteurs. On peut aussi parler de la responsabilité des pasteurs. Lorsque j'étais étudiant à l'IB, un pasteur était de passage pour une rencontre. Arrivé de province, il a demandé à utiliser le téléphone de l'Institut pour appeler son épouse. Il n'y avait pas de portable à l'époque et téléphoner en province coûtait assez cher. Donc il a téléphoné. La conversation a duré un certain temps. Puis il est parti sans demander s'il devait quelque chose. Inconscience ? Oubli ? Négligence ? Toujours est-il qu'à la fin de chaque année scolaire, il manquait plusieurs milliers de francs dans la caisse du téléphone. Du vol ? Tout simplement, un étudiant téléphone. Il n'a pas forcément d'argent sur lui. Il se promet de payer plus tard. De toute façon, ce ne sont généralement que de petites sommes. Et justement, comme ce sont de petites sommes, on oublie facilement. Et au bout d'une année, les petits filets d'eau, ou les petits ruisseaux, font un grand fleuve.

Trois années de vie communautaire m'ont montré combien on fait peu de cas de ce qui n'appartient à personne et à tout le monde, autrement dit de ce qui est à la

communauté. Passivité, négligence, laisser-aller qu'on ne se permettrait pas à l'égard de ses affaires personnelles, semblent être choses normales à l'égard des biens de la communauté, et cela peut coûter cher. C'est vrai dans un institut biblique, mais aussi dans l'église, à l'école, au travail, etc.

Certains « emprunts » s'apparentent encore à du vol. Mon camarade de chambre à l'Institut arrive une fois dans notre chambre, jette un coup d'œil et me demande si je sais où est passé son magnéscope, du beau matériel pour l'époque, qu'il utilisait pour faire des émissions de radio. Je n'en avais aucune idée. Il cherche un peu partout, interroge à droite à gauche. L'appareil reste introuvable. Non moins de quinze jours plus tard, un autre étudiant vient, le précieux appareil en main : « Tiens, je te rapporte ton appareil. Comme tu n'étais pas là lorsque je suis venu et que j'en avais besoin, je me suis permis de te l'emprunter. » Il ne s'est apparemment pas demandé si le propriétaire pouvait avoir besoin de l'appareil au cours de cette période... Du coup, il l'a privé de l'usage du magnéscope pendant deux semaines, sans lui demander son avis, comme si l'appareil lui appartenait à lui.

Au fait, est-ce que je n'aurais pas chez moi des livres que l'on m'a prêtés, peut-être depuis bien longtemps, et que je n'aurais pas rendus ? Pour le propriétaire de ces livres, c'est comme si on les lui avait volé : le résultat est le même, il ne les a plus.

Figurez-vous que dans les bibliothèques d'écoles bibliques, de facultés, d'universités, des livres disparaissent régulièrement, en nombre important. Il m'est arrivé de m'occuper d'une bibliothèque d'Église de taille moyenne. Elle était en accès libre pour les membres de l'Église. La règle était qu'un emprunteur devait noter sur un cahier le livre emprunté. Il m'est arrivé de racheter un livre qui avait disparu depuis des mois, voire des années, sans que l'emprunteur se soit inscrit sur le cahier, pour voir réapparaître ensuite l'exemplaire disparu quelques temps après le nouvel achat.

S'il y a des livres ou des objets qui retournent chez leur propriétaire après ce culte, je n'aurai pas prêché pour rien...

Si Jésus a dit de rendre à César ce qui est à César, il a aussi dit de rendre à Dieu ce qui est à Dieu. J'aimerais ici relire le texte de Malachie, de façon plus complète : Ml 3.7-10. Ainsi, il est possible de tromper Dieu et de le voler. En Luc 16.13-15, on a une affirmation étonnante. C'est étonnant parce que les pharisiens étaient zélés pour la Loi et versaient la dîme. Donc on peut être attaché à l'argent tout en donnant la dîme. En fait, tout dépend de ce que l'on a et de ce que l'on peut donner. Dans certains cas, donner la dîme, c'est beaucoup. Dans d'autres, c'est peu.

D'après la loi de Moïse, l'Israélite devait donner plus que 10% de ses revenus : outre la dixième partie de ses récoltes, il devait consacrer au Seigneur les premier-nés de son bétail, offrir un sacrifice après chaque naissance de ses enfants, offrir des sacrifices après une faute, après un contact avec un cadavre, sans compter des sacrifices et offrandes optionnels et volontaires. On voit la maman de Samuel, offrir, après la naissance de son enfant, trois taureaux, une quarantaine de kg de farine et une outre de vin, volontairement.

Cela donne à réfléchir, pour nous qui sommes sous la nouvelle alliance et qui avons donc bien plus de raisons de donner pour le Seigneur, nous qui bénéficions aussi de conditions économiques souvent meilleures que les Israélites de l'AT.

Combien devrions-nous donner alors ? Si l'on parle de devoir, la question est peut-être mal posée. Dieu aime celui qui donne avec joie. Dieu aime recevoir de celui qui s'est d'abord donné lui-même à Dieu et qui donne par amour pour Dieu.

En 2 Corinthiens 8.12-15, Paul indique quelques lignes directrices dans ce domaine. Tout d'abord, il parle de donner de bon cœur (v. 12a). La disposition du cœur compte

avant toute autre chose. Puis il s'agit de donner en fonction de ce que l'on a (v. 12b). Ce n'est pas tout donner (v. 13). On gardera ce dont on a besoin. On pourvoira notamment aux besoins de sa famille. Paul évoque ensuite le superflu (v. 14). C'est là que les choses se corsent, car comment définir ce qui est superflu et ce qui ne l'est pas ? Je ne peux pas le faire pour vous et nous n'avons pas à nous juger les uns les autres dans ce domaine, ni même à nous comparer les uns aux autres. C'est à chacun, ou à chaque couple de voir pour lui-même, pour son foyer. On ne peut pas faire ici l'économie du discernement personnel. À chacun de déterminer quels sont ses besoins réels dans la société qui est la nôtre et de quoi il va se passer. Je ne dis pas qu'il faudrait se priver de tout ni même de tout loisir ; les loisirs sont nécessaires à notre équilibre. Je ne dis pas non plus que nous sommes appelés à vivre toute notre vie pour l'Église et donc à tout donner à l'Église. Nous sommes appelés à vivre pour Dieu et c'est différent. Mais il me paraît juste, lorsqu'on a de bons revenus, de vivre de manière plus simple que les gens du monde qui nous entoure et qui ont le même niveau de revenu. Et que nous avons pour la plupart d'entre nous la possibilité de donner et de faire preuve de générosité.

La société ambiante veut nous pousser à la consommation. Le système est basé sur la consommation. Aussi cherche-t-on à susciter en nous un tas de désirs pour nous faire consommer. Mais avons-nous réellement besoin de tout ce que nous offre notre société ? Ai-je besoin de tous les gadgets techniques à la mode ? Ai-je besoin de telle paire de chaussure de telle marque à la mode et donc de payer pour la marque ? Le chrétien doit être capable de se passer de bon nombre de biens de consommation qui font courir nos contemporains.

Une des vertus prônée traditionnellement par les protestants, c'était la modération dans les dépenses, l'adoption d'un style de vie simple permettant l'épargne. De grands industriels protestants ont bâti une fortune par leur travail mais aussi grâce à un style de vie simple permettant l'épargne. Du coup, ils ont souvent pu pratiquer la générosité et lancer des œuvres sociales pour venir en aide à des gens moins favorisés qu'eux.

Et si nous donnons la dîme, est-ce simplement pour avoir bonne conscience, comme des pharisiens, ou bien est-ce que, par amour pour Dieu, nous nous posons la question de ce que nous pouvons réellement donner ? Et la question de savoir si nous pouvons donner plus. Dans les œuvres chrétiennes, dans les Églises, on constate souvent que les plus généreux sont souvent ceux qui ont peu de revenus.

Un autre facteur à prendre en compte, selon les recommandations de Paul, c'est celui des besoins (v. 14). Une réelle appréciation des besoins de notre Église, mais aussi des œuvres chrétiennes et œuvres missionnaires peut nous aider à déterminer combien nous allons donner. Au regard des besoins, certaines choses nous paraîtront en fin de compte superflues. Un souci réel pour le Royaume de Dieu, pour l'œuvre de Dieu peut nous motiver si, à cause de ce souci, nous cherchons à nous informer et prenons conscience des besoins. À cet égard, je crois qu'il est important pour chacun de nous de soutenir l'un ou l'autre missionnaire, en s'informant de leur ministère, en priant régulièrement pour eux, et en participant à leur soutien financier. On peut s'abonner à une revue missionnaire, au journal de nouvelles d'une mission, ou encore recevoir les circulaires de missionnaires. Si nous donnons peu, c'est peut-être le signe que nous nous intéressons peu à l'œuvre du Seigneur.

*Tu ne commettras pas de vol.* Cela s'applique aussi à la façon dont nous traitons les personnes défavorisées. En effet, le Lévitique stipule que l'Israélite devait laisser une part de sa récolte pour les pauvres (Lv 19.9-10). Ne pas laisser aux démunis de quoi glaner,

c'était le priver de ce qui lui revenait selon la Loi. D'après le Deutéronome, une seconde dîme devait être partagée avec les personnes pauvres, et même une année sur trois, offerte entièrement aux lévites et aux démunis (Dt 14.22-29). Voir encore Dt 15.7-8, 11. Refuser de venir en aide aux démunis, c'était donc transgresser la Loi, autrement dit, pécher.

L'Ancien Testament contient des lois intéressantes à cet égard. La Loi de Moïse stipule que chaque famille israélite devait conserver sa terre. Si un Israélite était amené à vendre sa terre à cause de difficultés économiques, pour épouser ses dettes, sa terre devait lui être rendue lors de l'année du jubilé et sa dette était alors effacée. Il pouvait donc repartir à zéro sans que la famille traîne une dette derrière elle à perpétuité. Or la terre, c'était son instrument de travail et donc son moyen de subsistance. Ainsi, la Loi garantissait le droit au travail de tout Israélite pour assurer sa subsistance et celle de sa famille. Dieu a le souci que chacun puisse avoir les moyens de pourvoir aux besoins de sa famille. Ainsi, un système socio-économique qui laisse de côté des exclus est contraire à la volonté de Dieu. Or il faut savoir que le système social français est particulièrement générateur de chômage, bien plus que les autres pays européens. Et les revendications de ceux qui ont la chance d'avoir un emploi y contribuent.

Et si l'on élargit encore le regard, il faut prendre en compte qu'il y a encore des gens qui meurent de faim dans le monde, des enfants qui ont une mauvaise croissance pour cause de malnutrition avec des effets sur le cerveau. D'après l'OMS, une moitié de l'humanité n'a pas accès aux services de santé essentiels. Actuellement, un dixième de la population mondiale jouit d'environ 85 % des richesses de la planète. Dans les pays pauvres, une main d'œuvre sous payée cultive des céréales qui serviront à nourrir le bétail des pays riches, pendant que la population de ces pays pauvres souffre de malnutrition. Mais dans ces pays, on préfère travailler pour l'exportation, d'une part parce que cela rapporte plus aux grands propriétaires terriens, d'autre part parce que ces pays sont tenus de rembourser leurs dettes envers les pays riches, des dettes qui, dans certains pays, ne cessent de s'accroître.

Il y a 50 ans, on a fixé aux pays riches l'objectif de consacrer 0,7 % de leur richesse nationale brute à l'aide au développement des pays pauvres. 0,7 % n'est pas grand-chose. Mais l'objectif n'a que rarement été atteint, et par quelques pays seulement. En 2018, la France était à 0,43 %, en 2023 à 0,48 %. En 2026, les difficultés budgétaires ont conduit notre gouvernement à réduire cette aide. En outre, malheureusement, ceux qui attribuent l'aide au développement le font parfois en faveur de projets de pertinence douteuse.

Il faut quand même souligner que la pauvreté a globalement reculé dans le monde ces quelques dernières décennies, grâce en outre à l'action d'ONG et d'organismes internationaux qui ont milité pour les objectifs mondiaux de développement. Mais il y a encore beaucoup de chemin à faire. Les guerres et conflits meurtriers ne sont pas pour y aider.

Évidemment, à notre niveau, nous n'allons pas régler les problèmes du monde. Nous ne pouvons pas porter toute la misère du monde. Mais nous avons tout de même des moyens d'agir.

Face à ces problèmes, il y a trois attitudes possibles, comme le souligne John Stott. 1) Rester riche et profiter au maximum pour nous-mêmes de tout ce que nous avons. Ce n'est pas biblique, pas ce que Dieu attend de nous. 2) Tout donner, se dépouiller de tout et devenir pauvres. C'est contraire à ce que dit Paul (2 Co 8.13). 3) Être content de ce que l'on a et pratiquer la générosité. Donc ne pas être indifférents aux besoins et ne pas être négligents dans le domaine de la libéralité.

Éphésiens 4.28. 1 Timothée 6.17-19. Notez que Dieu ne condamne pas la richesse et ne demande pas aux riches de se défaire de toute leur richesse. Dieu dispense la richesse pour que ceux à qui il l'accorde puisse en jouir. Mais en même temps, v. 18.

On peut venir en aide à certaines personnes dans le besoin que nous côtoyons. On peut contribuer à l'action d'œuvres chrétiennes qui opèrent dans notre pays, pour aider les démunis, les sans-logis, les migrants. Au-delà, on peut pratiquer la générosité envers des personnes de pays pauvres par l'intermédiaire de missionnaires qui œuvrent dans ces pays, ou par l'intermédiaire d'ONG. Le SEL participe à divers programmes d'aide en faveur des démunis dans ces pays.

Quelques remarques pour conclure. Le huitième commandement, comme les autres, a été donné pour préserver la liberté humaine. Il s'agit ici de la liberté de posséder une certaine quantité de biens. On ne peut être libre sans un minimum d'avoir. Il est nécessaire de pouvoir se nourrir, se vêtir, se loger. Sans un minimum d'avoir, on se trouve dépendant des autres et l'on devient esclave de ceux qui fournissent le pain, le vêtement, qui font vivre. Serait-ce même l'État. Le huitième commandement a pour but de préserver pour chaque individu, chaque famille un minimum d'avoir. Je l'ai signalé aussi, la Loi de Dieu, en préservant à chaque famille sa terre, l'outil de travail, elle garantissait à chaque Israélite son droit au travail pour subvenir à ses besoins et aux besoins de sa famille. Sans cela, on n'avait plus qu'à se vendre comme esclave. Et c'est d'ailleurs malheureusement ce qui s'est passé lorsque une petite frange de la société, la classe dirigeante, a concentré les terres entre ses mains, au détriment du reste du peuple. Les prophètes ont souvent dénoncé ces injustices sociales. Le huitième commandement garantissait au contraire le droit de propriété et le droit au travail. Il n'a pas été donné pour que les uns aient le droit de s'enrichir démesurément, ou le droit de garder tout ce qu'ils ont. Il a été donné pour préserver la liberté des plus défavorisés, pour que les uns n'appauvrissent pas les autres en amassant pour eux-mêmes, en accaparant pour eux-mêmes et en privant les autres.

Parler de droit à la propriété conduit à s'interroger sur le système socio-politico-économique qui serait le plus biblique. Il y a eu des lectures marxistes de la Bible. Notamment dans les théologies de la libération qui ont fleuri en Amérique du sud, où les théologiens prônaient la révolution marxiste. Cette théologie a produit bien du malheur. On s'en rend compte aujourd'hui, plusieurs décennies après. Il y a aussi une lecture ultra libérale et capitaliste de l'Écriture. Dans certains milieux aux États-Unis, on considère que la sécurité sociale est anti-biblique, que la sécurité sociale vole les riches pour redistribuer aux pauvres. D'où le soutien de chrétiens à la suppression de l'assurance maladie instaurée par Obama. Encore faudrait-il s'assurer que les riches ne sont pas devenus riches en exploitant les pauvres, ou que leur richesse n'a pas été acquise grâce à un système en partie injuste, voire oppressif et donc au détriment des défavorisés. Au lieu de la sécurité sociale et des allocations familiales, on prône la générosité individuelle et volontaire pour venir en aide aux démunis. C'est beau, mais dans notre monde, cela paraît grandement utopique et revient largement à livrer les défavorisés à l'abandon.

Pour autant que je puisse en juger, un régime étatique, dans lequel l'État dirige toute la vie économique et sociale, engendre l'inertie dû aux lourdeurs de l'administration, le laisser-aller et la négligence des individus du fait qu'ils sont peu motivés à travailler puisqu'il s'agit de travailler pour la communauté. À l'inverse, un régime ultralibéral, dans lequel le laisser-faire est la règle engendre bien des injustices sociales et favorise l'exploitation de l'homme par l'homme.

Dans le monde dans lequel nous vivons, le système le moins mauvais paraît être une voie moyenne : un système qui laisse à l'individu la liberté de prendre des initiatives,

d'entreprendre, de faire valoir ses talents, donc d'assumer ses responsabilités, tout en confiant à l'État la mission de faire respecter le droit de tous à être propriétaire, le droit de tous à l'éducation et au travail, en instaurant un cadre pour réguler les relations sociales et le monde du travail, en empêchant l'exploitation des défavorisés.

L'aide sociale paraît nécessaire. Elle a ses travers : elle favorise la prolifération de profiteurs, peut engendrer une mentalité d'assistés. Mais elle paraît nécessaire pour corriger bien des injustices. Après, c'est une question de dosage. Le système social français est très redistributeur, il atténue bien des inégalités, mais il coûte excessivement cher et finalement produit aussi plus de chômage que le système d'autres pays d'Europe.

Mais bien davantage que les systèmes, ce qui est à blâmer, c'est le cœur de l'homme. Les maux sociaux sont avant tout la conséquence de la méchanceté, de l'égoïsme, de la soif d'accaparer à tout prix. Lorsque les prophètes dénonçaient les injustices sociales, ce n'était pas pour militer pour un meilleur système socio-économique, mais pour appeler les Israélites à se tourner vers Dieu. Car les maux sociaux sont un symptôme de la rébellion humaine, ou de l'indifférence humaine à l'égard de Dieu. Quel que soit le système dans lequel on vit, le problème se situe dans le cœur humain. Aussi je crois que l'on fait fausse route lorsqu'on présente le rôle prophétique de l'Église comme le fait de dénoncer les maux sociaux et d'appeler les acteurs économiques et le gouvernement à des actions envers les démunis. Je ne dis pas qu'il ne faut pas appeler les dirigeants à plus de justice sociale. Mais le rôle prophétique de l'Église, ce n'est pas cela. C'est avant tout de présenter les problèmes sociaux et économiques de notre monde comme le symptôme de la rébellion contre Dieu et d'appeler à une conversion qui se manifestera par une autre manière de vivre et de considérer son prochain. Sans cette dimension verticale, la relation fondamentale à Dieu, si l'on en reste à la dimension horizontale, les rapports aux prochains et en particulier aux pauvres, on passe à côté de l'essentiel, on passe à côté d'un véritable rôle prophétique.

Le huitième commandement garantit le droit de propriété. Or il convient de rappeler qu'en fin de compte, Dieu seul est le véritable propriétaire de toutes choses (Ps 24.1) et que Jésus-Christ est le Seigneur de toute la création. Nous ne sommes que les gestionnaires des biens que nous avons à notre disposition. C'est à Dieu qu'il appartient de confier les biens de la création à la gestion de qui il veut. Ainsi, le huitième commandement nous invite à respecter ce que Dieu a confié à la gestion de notre prochain. Lorsque nous nous approprions ce que Dieu a confié à la gestion de notre prochain, c'est donc Dieu que nous volons.

Ainsi, le huitième commandement ne concerne pas seulement nos rapports avec le prochain, mais aussi et avant tout nos rapports avec Dieu. Les prophètes avaient donc bien raison de dénoncer les injustices sociales comme des rébellions contre Dieu et d'appeler les Israélites au retour à Dieu.

Considérer que les biens dont nous disposons nous sont confiés par Dieu qui en est le véritable propriétaire doit nous conduire

- à la reconnaissance envers Dieu
- au bon usage de ces biens, à une bonne gestion
- à la générosité envers l'Église et les œuvres chrétiennes, les missionnaires,
- ainsi qu'envers les personnes dans le besoin.